

# 8<sup>èmes</sup> JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN



## REGLEMENTS TECHNIQUES

# BASKETBALL

**SEYCHELLES : 5-14 AOÛT 2011**

## **1.0 DATE ET LIEU DES COMPETITIONS**

Les Compétitions de Basket-ball des 8<sup>èmes</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien se dérouleront aux Seychelles du 5 aux 14 Août 2011.

## **2.0 RENCONTRES**

Les Compétitions de Basket-ball comprendront des rencontres pour les équipes Masculines et Féminines.

## **3.0 ORGANISATION**

Le Comité d'Organisation des Compétitions de Basket-ball dirigé par un Directeur de Compétition, nommé par le COJI, en accord avec la Fédération Seychelloise de Basket-ball (SBF), est responsable de l'organisation des compétitions.

## **4.0 PARTICIPATION**

- Les Compétitions seront ouvertes à tous les joueurs des îles membres respectant les conditions prévues par la Charte des Jeux et se conformant aux Règlements Généraux des Jeux des Iles en vigueur.
- Chaque île a le droit d'engager une équipe masculine et une équipe féminine composées de 12 joueurs/euses au maximum et 6 Entraîneurs /Dirigeants au maximum.
- Chaque île est tenue de faire venir avec sa délégation un arbitre International/Régional par équipe.

## **5.0 ENGAGEMENT**

Seuls les Comités Nationaux Olympiques, ou Comité régionaux Olympiques pour les territoires Français sont habilités à engager les concurrents aux 8<sup>èmes</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien.

### **5.1 Engagement Quantitatif**

**L'engagement quantitatif** doit être confirmé au plus tard le **Mercredi 15 décembre 2010**, à minuit en précisant l'effectif de ses représentants (concurrents et officiels) pour chaque discipline et par épreuve.

### **5.2 Engagement Nominatif Définitif**

Le Formulaire d'Engagement Nominatif Définitif des athlètes (12) douze hommes et (12) dames, des remplaçants éventuels et des officiels devra parvenir au COJI au plus tard le **mercredi 15 juin 2011**.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise en considération après cette date. Les remplaçants seront ceux qui figurent déjà sur le formulaire d'engagement définitif.

## **6.0 REGLEMENTS DES COMPETITIONS**

### **6.1 Règles**

Les Compétitions de Basket-ball se dérouleront conformément aux Règlements de la Fédération Internationale de Basket-ball (FIBA).

En cas de divergence d'interprétation des règlements, le texte d'origine de la fédération internationale qui s'applique.

Tout cas non prévu par ces règlements sera résolu comme suit:

- Les points litigieux d'ordre technique seront tranchés par la Commission Technique Internationale (CTI).
- Les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Conseil International de Jeux (CIJ).

### **6.2 Règlements Particuliers**

#### **6.2.1 Confirmation de participation**

La participation effective de l'équipe doit être confirmée vingt quatre (24) heures avant la date du début de la compétition auprès du Directeur de Compétition par un formulaire.

#### **6.2.2 Annulation de participation**

L'annulation de participation aux compétitions devra être faite 30 jours avant la date des compétitions auprès du Directeur du Comité d'Organisation des Compétitions de Basket-ball.

Toute annulation de participation à un match est sanctionnée par le paiement d'une amende de mille (1000) euros.

## **7.0 DEROULEMENT DES COMPETITIONS**

### **7.1 Phase Elimatoire**

#### **7.1.1 Poule unique**

##### **S'il y a 3, 4 ou 5 équipes engagées:**

Les équipes seront regroupées dans une poule unique et se rencontrent entre elles en match aller simple.

#### **7.1.2 Poules A et B**

##### **Constitution des Poules**

**S'il y a 6 ou 7 équipes engagées:** Les équipes seront réparties par tirage au sort en deux poules A et B, avec tête de poule, l'équipe classée première aux derniers Jeux des Iles et l'équipe du pays organisateur.

**Cas des 6 équipes engagées:** Les équipes seront réparties en deux poules de trois (3): match aller simple.

**Cas des 7 équipes engagées:** Les équipes seront réparties en une poule de trois (3) et en une poule de quatre (4): match aller simple

### **7.1.3 Forfait**

En cas de forfait, après le tirage au sort:

**Cas des 6 équipes engagées:** Si le forfait intervient dans l'une des deux poules, on adoptera le système de cinq équipes engagées.

**Cas des 7 équipes engagées:** Si le forfait intervient dans l'une des deux poules, on adoptera le système des six équipes engagées.

### **7.1.4 Classement**

Le classement des équipes à l'issue de la phase éliminatoire s'effectuera sur la base des résultats de chaque match soit:

- **Match gagné:** 2 points
- **Match perdu:** 1 point
- **Match perdu par forfait:** 0 point et avec 0 point obtenu en score
- **Match gagné par forfait:** 2 points et avec 20 points obtenus en score

### **7.1.5 Egalité**

**7.1.5.1** Si deux équipes sont à égalité de points dans ce classement le (s) résultat (s) du/des match(s), les ayant opposées directement servir (a) (ont) pour déterminer le classement.

**7.1.5.2** Si le total des points marqués et concédés est le même pour les matchs les ayant opposées directement, le classement sera effectué au goal-average sur la base des résultats de tous les matchs que ses deux équipes auront disputés dans le groupe.

**7.1.5.3** Si plus de deux équipes se trouvent à égalité dans le classement, un second classement sera effectué en tenant seulement compte des résultats des matchs joués entre les équipes à égalité.

7.1.5.4 Si après ce second classement, il reste encore des équipes à égalité, leur place sera alors déterminée au goal-average en tenant compte seulement des matchs joués entre les équipes qui restent à égalité.

7.1.5.5 Le goal-average sera toujours calculé par division.

7.1.5.6 **Exception**

Si trois équipes seulement prennent part aux compétitions et que la situation ne peut être résolue en appliquant la procédure ci-dessus (le goal-average est identique), le plus grand nombre de points marqués déterminera alors le classement.

Si les équipes demeurent toujours à égalité après que la procédure ci-dessus a été appliquée, le classement sera effectué par tirage au sort.

7.1.5.7 Dans les autres cas de figure, les règlements de la FIBA seront observés.

## 7.2 **Phase Finale**

### 7.2.1 **Demi-Finales**

#### **Poule Unique de 4 ou 5 équipes engagées:**

Les matchs des Demi-finales se dérouleront comme suit:

Equipe classée 1<sup>ère</sup> v/s Equipe classée 4<sup>ème</sup>  
Equipe classée 2<sup>ème</sup> v/s Equipe classée 3<sup>ème</sup>

#### **Poules A et B**

Les équipes issues de la phase éliminatoire, classées première et seconde de chaque Poule disputeront les Demi-finales comme suit:

Equipe classée 1<sup>ère</sup> de la Poule A v/s Equipe classée 2<sup>ème</sup> de la Poule B  
Equipe classée 1<sup>ère</sup> de la Poule B v/s Equipe classée 2<sup>ème</sup> de la Poule A

### 7.2.2 **Finales**

#### **Poule Unique**

**Cas des 3 équipes engagées:** La Finale se disputera entre les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>

**Cas des 4 ou 5 équipes engagées:** La Finale se disputera entre les deux équipes vainqueurs des Demi-finales.

#### **Poules A et B**

Les équipes vainqueurs des Demi-finales se rencontreront pour disputer la Finale.

### **7.2.3 Matchs de Classement : Poule Unique de 4 ou 5 équipes engagées**

Les équipes perdantes des Demi-finales disputeront les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places.

#### **Poules A et B**

Les équipes perdantes des Demi-finales disputeront les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places .

### **7.3 Prolongation**

Si le score est nul à l'expiration du temps de jeu de la quatrième période, le jeu doit continuer par autant de prolongations de cinq (5) minutes pour qu'un résultat positif soit obtenu.

### **7.4 Réclamations**

Les réclamations seront formulées par écrit et adressées à la Commission Technique Internationale, s'élevant en Jury d'appel, au maximum une heure après la fin du match. Le verdict sera prononcé au plus tard douze (12) heures après le dépôt de la réclamation.

Pour être valable, la réclamation doit être accompagnée de la somme de **cent (100) Euros**. Si la réclamation est fondée, la somme est remboursée sinon elle est versée au COJI.

### **7.5 Code de Conduite et Discipline**

**7.5.1** Toute équipe disqualifiée, ou qui refuse de jouer ou refuse de continuer à jouer après le début d'un match, est considérée comme perdante par forfait. L'équipe en cause n'obtiendra pas de point. Le résultat du match, est de 20 à 0 en faveur de l'équipe adverse.

**7.5.2** Toute équipe qui se retire volontairement après le début des compétitions sera éliminée de celles-ci et les résultats des matchs auxquels l'équipe a déjà participé seront annulés. L'équipe aura à payer une amende de deux cent (200) Euros par match restant à jouer.

**7.5.3** Un joueur expulsé par l'arbitre est automatiquement suspendu pour toute la durée du match. Au vu du rapport fait par les arbitres et le Directeur de la Réunion, la Commission Technique Internationale statuera sur la participation ou non du joueur pour les prochains matchs de son équipe. Les cas de récidive entraînent automatiquement une expulsion définitive des compétitions.

**7.5.4** Deux forfaits entraînent un forfait général. Tous les matchs joués par l'équipe fautive seront considérés nuls et non avenus.

**7.5.5** Dans les autres cas de figure, le Code de conduite de la FIBA sera observé.

## **7.6.5 Tenue des Equipes**

### **7.6.1 Couleurs des Equipes**

Chaque équipe portera les couleurs retenus pour son île en conformité avec les Règlements Généraux. Chaque île devra se présenter avec deux (2) jeux de maillots de couleurs différentes. Le choix des couleurs des maillots sera effectué en réunion de la CTI.

Les maillots des joueurs doivent être numérotés de 4 à 15 et chaque joueur devra garder le même numéro tout au long des compétitions.

Durant les compétitions, à chaque match, les joueurs des deux équipes devront porter des maillots de couleurs contrastées sur lesquels aucune marque publicitaire n'est autorisée sauf le logo du fabricant.

## **7.7 Récompenses**

Chaque joueur d'une équipe se verra décerner une médaille selon le classement de son équipe.

1 <sup>ère</sup> Place	-	Médaille d'Or + Diplôme
2 <sup>ème</sup> Place	-	Médaille d'Argent + Diplôme
3 <sup>ème</sup> Place	-	Médaille de Bronze + Diplôme

La cérémonie de remise des médailles, sur le modèle Olympique, aura lieu tout de suite après la finale des compétitions.

Tous les joueurs et officiels ayant participé aux Jeux recevront chacun une médaille commémorative et un diplôme de participation.

## **8.0 COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE**

La Commission Technique Internationale (CTI) est présidée par un représentant officiel de la FIBA. En cas d'absence du représentant de la Fédération Internationale, l'île organisatrice assurera la présidence avec les mêmes prérogatives.

### **8.1 Rôles**

La Commission Technique Internationale est chargée:

- d'appliquer les règlements en vigueur
- de veiller à la bonne marche des Compétitions
- de designer les Arbitres et les Officiels
- d'homologuer les résultats des matchs

- d'organiser les réunions techniques
- de statuer sur les litiges en s'élevant en Jury d'Appel.  
Dans ce cas le représentant de l'île en cause ne siège pas.

La CTI décide à la majorité des voix en présence de la majorité des membres qui la composent.

## **8.2 REUNION CONSTITUTIVE**

Sur proposition du COJI, la réunion constitutive de la CTI se tiendra aux dates, heures et lieu déterminées par le CIJ.

### **Ordre du Jour**

- i. Mot de bienvenue du Président de la Fédération Nationale
- ii. Mot de bienvenue du Président du CIJ ou de son représentant
- iii. Présentation du Représentant de la Fédération Internationale, du Représentant du COJI et des Officiels des compétitions
- iv. Horaire définitif des compétitions
- v. Réclamations
- vi. Nominations des Arbitres pour les matchs
- vii. Horaires des séances d'entraînement
- viii. Réponses aux questions des délégations soumises préalablement par écrit
- ix. Procédures de contrôle Anti-dopage par un membre de la Commission Médicale Anti-dopage
- x. Questions diverses

Avant la fin des Jeux, la CTI se réunira pour l'homologation des résultats complets des matchs.

## **9.0 CONTRÔLE MEDICAL ET ANTI-DOPAGE**

**9.1** Le dopage est interdit. La liste des produits prohibés dressée par l'AMA en vigueur depuis le 1<sup>e</sup> Janvier 2011 fait autorité.

**9.2** Chaque joueur participant aux Jeux doit se soumettre aux contrôles et examens médicaux effectués par la Commission Médicale des Jeux.

**9.3** Tout joueur qui refuse de se soumettre à ces contrôles, est suspendu immédiatement des Jeux.

**9.4** Un médecin d'une délégation ne peut faire partie de la Commission Anti-dopage appelée à juger un de ses membres.



**9.5** Après chaque match sur décision de la Commission Anti-dopage, les joueurs pourront être soumis au contrôle anti-dopage à savoir: un joueur ou plusieurs de équipe classée première, un joueur tiré au sort ou autres joueurs suspects.

**9.6** Tout joueur ayant pris un médicament dans la semaine qui précède les compétitions est prié de le signaler au médecin de sa délégation. Celui-ci à son tour doit en informer le délégué de la Commission anti-dopage.

## **10.0 ACCREDITATION**

L'accréditation est l'acte officiel par lequel le CIJ, par l'intermédiaire du COJI, reconnaît la qualité des participants aux 8<sup>èmes</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien, de chaque membre des délégations.

Dans ce cadre, le COJI délivrera des cartes d'accréditation dont la couleur sera indicative de la qualité et du droit du détenteur.

## **11.0 TRANSPORT**

Le Comité d'Organisation des Jeux assurera les déplacements vers les sites d'entraînements et de compétitions officielles ainsi que pour toutes manifestations officielles auxquelles les équipes seront invitées. Seules les athlètes et officiels accrédités et portant ostensiblement leur carte d'accréditation auront d'accès aux transports mis à la disposition de la délégation.

## **12.0 DEPART**

La confirmation des billets retour est sous la responsabilité de chaque délégation. L'hôtesse/l'hôte en charge de la délégation pourrait prêter main forte.